

**COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE L'EURE
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Eure est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Dans un contexte structurel de baisse de dépôts de dossiers, la période de confinement strict du printemps a accéléré ce repli qui n'a pas été récupéré sur les mois suivants. Au final, l'année 2020 s'inscrit en retrait de 18,6 % par rapport à 2019, retrait moins significatif que celui observé dans la région (-20 %) et en France (- 24 %).

La part des redépôts baisse légèrement (48,99 %) alors qu'elle était proche des 50 % en 2019. Cependant le poids des redépôts suite à une suspension d'exigibilité des créances progresse, conséquence des orientations vers des mesures d'attente de 2018.

Recevabilité et orientation

Près de la moitié des dossiers orientés (46,85 %) ne présente pas de capacité de remboursement. Cependant la part des dossiers orientés vers un rétablissement personnel n'atteint pas le tiers des dossiers (31,68 %), des mesures d'attente pour stabilisation de la situation financière étant prononcées. Cette tendance s'est infléchie en 2020, puisqu'en 2019, seuls 28,95 % étaient orientés vers un effacement des dettes.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

Les plans représentent une part significative des dossiers traités. De nombreux dossiers sont en effet déposés par des débiteurs propriétaires d'un bien immobilier. Ces plans sont plus des mesures d'attente (vente, liquidation de la communauté ou sortie d'indivision) que des plans pérennes : 7,78 % contre 5,61 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Avec une proportion plus forte que la moyenne nationale de mesures d'attente (retour vers l'emploi et mise en vente du bien), les solutions pérennes progressent mais ne représentent toujours que 63,95 % des dossiers.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	néant	Pas de réunion, disponibilité réduite des intervenants
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	néant	Le secrétariat ne participe plus aux CAPEX, les échanges de données se font par l'interface EXPLOC alimentée par l'application de gestion des dossiers de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	1	Participation à la réunion dans le cadre du PDALHPD
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	néant	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	néant	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Rencontres avec des bailleurs (travailleurs sociaux et contentieux)
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		

L'année 2020 a été marquée par les confinements, les règles sanitaires qui pèsent sur les réalisations de réunions et d'interventions auprès de la sphère sociale.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

- La mise en œuvre des effacements de dettes, notamment les effacements partiels en fin de plan, pose parfois problème tant pour les créanciers que pour les débiteurs. Cette difficulté se traduit par des questionnements sur le montant à effacer, voire des redépôts.
- Les débiteurs signalent des difficultés de mise en place des mensualités liées :
 - o à l'identification du créancier
 - o aux transferts entre créanciers et chargé de recouvrement
 - o aux modalités de règlement : certains dossiers clos chez les créanciers restreignent les moyens offerts.

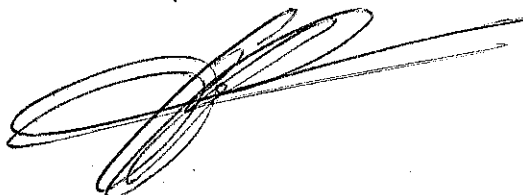
Le 18 février 2021


Le président de la commission

Guillaume PAIN
Directeur
Direction Départementale
de la Cohésion Sociale

Le secrétaire de la commission

Jean-Luc RAFFRAY
Directeur départemental
de la Banque de France



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	1827	1487	-18,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	49,84%	48,99%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	10,22%	11,73%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1670	1387	-16,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	18,14%	14,35%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	131	72	-45,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	31,30%	37,50%	
Dossiers orientés par la commission	1696	1411	-16,8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,76%	46,85%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	28,95%	31,68%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,53%	0,14%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	70,52%	68,18%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2003	1659	-17,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,74%	5,85%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6,54%	4,34%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	23,76%	29,90%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,25%	0,00%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	13,33%	13,38%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	5,94%	5,61%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	7,39%	7,78%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	49,38%	46,53%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	31,35%	28,45%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	15,53%	15,37%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	18,02%	18,08%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	61,31%	63,95%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	31	36	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Indicateurs	Eure	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	4%	4%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	30%	38%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	13%	9%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	47%	44%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	64%	75%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Eure	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission	Dettes financières	57 424	1 176	5 572	80,6%	83,2%	17 396	4,0
	dont dettes immobilières	31 754	262	486	44,6%	18,5%	114 074	2,0
	dont dettes à la consommation	24 721	1 037	4 278	34,7%	73,4%	13 472	3,0
	dont autres dettes financières	949	635	808	1,3%	44,9%	730	1,0
	Dettes de charges courantes	7 996	1 088	4 429	11,2%	77,0%	4 060	3,0
	Autres dettes	5 810	776	1 666	8,2%	54,9%	1 737	2,0
	Endettement global	71 230	1 413	11 667	100,0%	100,0%	20 483	7,0

Normandie	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
REG	Dettes financières	226 085	5 964	26 963	75,6%	82,2%	14 838	3,0
	dont dettes immobilières	102 531	1 029	1 754	34,3%	14,2%	92 513	1,0
	dont dettes à la consommation	118 757	5 263	21 174	39,7%	72,5%	12 822	3,0
	dont autres dettes financières	4 797	3 265	4 035	1,6%	45,0%	744	1,0
	Dettes de charges courantes	37 220	5 727	23 783	12,5%	78,9%	3 528	3,0
	Autres dettes	35 581	4 167	9 160	11,9%	57,4%	1 669	2,0
	Endettement global	298 886	7 259	59 906	100,0%	100,0%	17 800	7,0

**Rapport d'activité des commissions (Endettement)
France métropolitaine**

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0